

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Version 17.4 — Janvier 2023

Traduction FR v 1.0 (Mars 2023)

Note : cette traduction inclut les parties du règlement AIDA 17.4 nécessaires au bon déroulement des compétitions AIDA France de piscine et de profondeur. Les parties non traduites concernent les aspects plus généraux, ou l'organisation des championnats du monde AIDA.

En situation de doute, seul le règlement original en Anglais fait foi.



Traduction v17 : Philippe Péan

Relecture :

Table des matières

1. Définitions	4
Les disciplines	4
4. Règles générales	5
4.1 GENERAL	5
4.1.2 LUTTE CONTRE LE DOPAGE	5
4.1.3 PRE-REQUIS POUR PARTICIPER	5
4.1.9 BLACK-OUT / Syncopes.....	6
4.1.10 CONTACT	6
4.1.11 SUPPORTS FLOTTANTS.....	6
4.1.12 DEBUT ET FIN DE PERFORMANCE	7
4.1.13 PROTOCOLE DE SURFACE.....	7
4.1.14 VOIES AERIENNES.....	8
4.1.15 COACH	8
4.1.16 JUGEMENT.....	8
4.1.17 EQUIPEMENT DE L'APNEISTE	8
4.1.19 SPECIFICATIONS DES PISCINES	9
4.1.20 ZONES DE COMPETITION	9
4.1.21 ZONE D'ECHAUFFEMENT (DISCIPLINES DE PROFONDEUR)	9
4.1.22 POINTS DE PERFORMANCE	10
4.2.7 PERTURBATIONS D'UN EVENEMENT.....	10
4.2.8 VIDEOS OFFICIELLES.....	11
4.2.9 DECOMPTE.....	11
5. Procédures de sécurité	12
5.2.2 INTERRUPTION ET REPRISE DE LA DESCENTE.....	12
5.2.5 Syncopes	12
6. Apnée statique.....	15
6.1 GENERAL	15
6.2 CHAMPIONNATS DU MONDE	16
6.3 RECORD DU MONDE EN COMPETITION.....	16
6.4 TENTATIVE DE RECORD DU MONDE	16
7. Apnée Dynamique (DYN – DYNB - DNF)	17
7.1 GENERAL	17
7.2 Compétitions internationales	18
7.3 Championnats du monde.....	18
7.4 Records du monde en compétitions.....	18

7.5	Tentatives de records du monde	18
8.	DISCIPLINES DE PROFONDEUR (CWT-CWTB-CNF-FIM)	19
8.1	GENERAL	19
8.1.5	GRAB AND PULL (Saisir & Tirer)	19
10.	PENALITES	21
10.3	EARLY START (Départ anticipé)	21
10.4	LATE START (Départ en retard)	21
10.5	RP < AP (Performance inférieur à annonce)	21
11.	PROCEDURE DE RECLAMATION	23
11.3	PROCEDURE	23
	Annexe 1 – Signe “OK”	25
	Annexe 2 – Voies aériennes.....	26
	Annexe 3 – Traction	27
	Annexe 4 – Saisir	28
	Annexe 5 – Direction du signe « OK »	29

1. Définitions

AIDA : Association Internationale pour le Développement de l'Apnée.

JUGE : Un juge reconnu par AIDA et certifié à minima au niveau E.

JURY : Les juges qui ont été sélectionnés pour juger une compétition ou une tentative de record. Il y a au minimum 2 juges dans un jury.

ORGANISATEUR : La(les) personne(s) en charge et responsable de la compétition dans son ensemble.

VOIES AERIENNES : Désigne le nez et la bouche.

AP : Performance annoncée.

RP : Performance réalisée.

OT : Top officiel.

SP : Protocole de surface.

Les disciplines

Abréviation	Français	Anglais
CNF	Poids constant sans palmes	Constant weight without fins
CWT	Poids constant avec palmes	Constant weight with fins
CWTB	Poids constant bipalmes	Constant weight with bifins
FIM	Immersion libre	Free immersion
DNF	Apnée dynamique sans palmes	Dynamic apnea without fins
DYN	Apnée dynamique avec palmes	Dynamic apnea with fins
DYNB	Apnée dynamique avec bipalmes	Dynamic apnea with bifins
STA	Apnée statique	Static apnea
VWT	Apnée en poids variable	Variable weight apnea
NLT	Apnée en no-limit	No Limits apnea

4. Règles générales

4.1 GENERAL

4.1.1 Chaque athlète participant à une compétition AIDA accepte implicitement de suivre le présent règlement.

4.1.2 LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Les standards antidopage WADA, ainsi que tous les standards édictés par AIDA International, sont applicables à toutes les compétitions et tentatives de record AIDA. Tout au long de l'année des tests aléatoires sans relation avec d'éventuelles compétitions ou tentatives de record peuvent être organisés. En cas de refus l'athlète sera considéré comme positif. Les procédures anti-dopage sont listées au chapitre 13.

4.1.2.1 La consommation ou l'utilisation de tout produit interdit par WADA ou AIDA et visant à améliorer les performances est expressément interdite. En cas de doute, un juge AIDA a le pouvoir de demander un test antidopage ou toute autre moyen d'investigation.

4.1.2.2 Toute inhalation d'un quelconque gaz comprimé ou non, avec un taux de dioxygène (O₂) de plus de 21% est interdite pendant les 60 minutes précédant la tentative de l'apnéiste.

4.1.2.3 Les compétiteurs peuvent avoir des troubles ou maladies requérant l'usage de médicaments. Si l'un de ces médicaments fait partie de la liste des produits interdits, une exception pour usage thérapeutique peut donner au compétiteur le droit de prendre ce médicament. Les informations pour obtenir cette exception sont disponibles sur le site de la WADA. (www.wada-ama.org).

4.1.3 PRE-REQUIS POUR PARTICIPER

Les documents listés ci-après doivent être vérifiés pendant les inscriptions par l'organisateur.

4.1.3.1 Les compétiteurs doivent être âgés d'au moins 18 ans, ou d'au moins 16 ans avec une autorisation parentale écrite.

4.1.3.2 Chaque compétiteur devra être membre d'une AIDA Nationale.

4.1.3.3 Pour participer à des compétitions, tous les apnéistes doivent être en possession d'un "certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'apnée en compétition", daté de moins d'un an, rédigé en anglais (si compétition internationale). Le certificat médical ne devra pas dater de plus d'un an. La signature doit être celle d'un médecin et doit comprendre ses qualifications et coordonnées. Si un athlète est médecin, il ne peut signer son propre certificat médical.

4.1.3.4 Chaque athlète doit être en possession d'un passeport valide (ou carte nationale d'identité indiquant la nationalité) du pays qu'il/elle représente et ce pays doit être reconnu par le comité international olympique (CIO).

4.1.3.5 Un athlète ayant déjà participé à une compétition AIDA sous une nationalité ne peut en changer que par une demande officielle soumise à approbation auprès de AIDA International. Cette demande doit être reçue avant le 31 Octobre de l'année précédant l'année pour laquelle le changement de nationalité est demandé. Le changement sera reconnu le 1^{er} janvier de l'année suivante. Un athlète ne pourra changer de nationalité pas plus d'une fois tous les deux ans. Pour plus d'informations concernant le changement de nationalité, voire le site internet AIDA International.

4.1.3.6 Chaque compétiteur doit remplir et signer un formulaire de compétition. Il est de sa responsabilité d'indiquer des informations authentiques. Le formulaire doit être signé par un témoin autre qu'un membre du jury.

- 4.1.4** Il est obligatoire pour les athlètes de faire état de tout traitement médical au jury et au médecin de l'épreuve avant la compétition. Le médecin de l'épreuve a le droit de restreindre la participation d'un compétiteur si son traitement est considéré comme dangereux pour les autres ou lui-même.
- 4.1.5** Le moment auquel un compétiteur doit démarrer sa performance est appelé "Top official" (TO, ou OT)
- 4.1.6** Chaque athlète doit se présenter devant le jury en un lieu désigné, au moins 60 minutes avant son TO (Top Officiel).
- 4.1.7** L'athlète ou son/sa coach peut utiliser un appareillage électronique pour suivre sa situation externe (ex. la profondeur) mais n'est pas autorisé à utiliser tout appareil lui permettant de suivre l'état interne de son organisme (ex. rythme cardiaque, oxymétrie, etc.) Le compétiteur n'a pas le droit d'être en possession d'un tel appareil pendant les épreuves. Si un compétiteur est surpris en possession d'un tel appareil, il sera disqualifié (DQOTHER).
- 4.1.8** L'utilisation de tout système jouant sur la compensation ou la circulation de l'air est interdit pour toutes les disciplines.

4.1.9 BLACK-OUT / Syncopes

Toute syncope détectée par les juges entraîne la disqualification de l'athlète pour la discipline, voire d'autres sanctions si le jury le juge nécessaire. Le jury peut demander l'avis du médecin de la compétition avant de décider de potentielles sanctions supplémentaires (expulsion d'une partie ou de toute la compétition) (5.2.3 & 5.2.4)

4.1.9.1 Chacun des symptômes suivants entraîne une disqualification pour "syncope" :

- Arrêt cardiaque
- Arrêt respiratoire involontaire
- Perte de conscience

4.1.10 CONTACT

L'athlète ne peut être aidé ou touché par personne et ne peut toucher personne pendant sa performance, jusqu'à ce que le jury prononce son verdict en montrant un carton blanc, jaune ou rouge. Si cela se produit, l'apnéiste sera disqualifié (DQTOUCH) sauf dans les situations décrites ci-dessous.

4.1.10.1 L'athlète peut être touché par le coach/partenaire/apnéiste de sécurité pour être repositionné et pour les signes de sécurité durant le statique (6.1.6 et 6.1.8). Tout contact à partir de l'émergence des voies aériennes entraînera une disqualification.

4.1.10.2 Le coach/partenaire/apnéiste de sécurité peut toucher le compétiteur pour le repositionner dans toutes les disciplines, avant l'immersion des voies aériennes. Tout contact à partir de l'immersion des voies aériennes entraînera une disqualification.

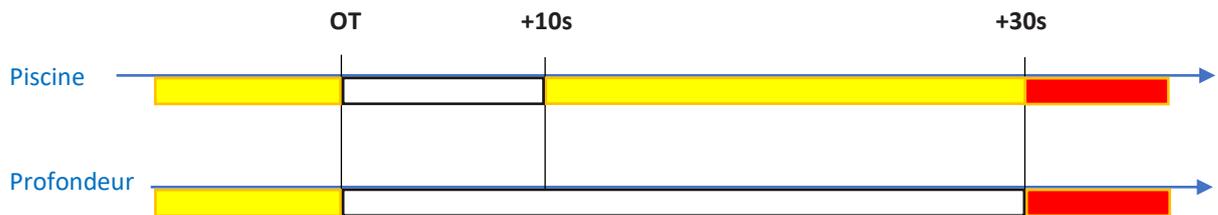
4.1.10.3 Un apnéiste ne sera pas disqualifié suite à un contact accidentel, non intentionnel, par inadvertance et qui ne fournit pas d'aide ou de soutien. Tout contact (même sans aide ou soutien) tel que poignée de main, étreinte, Réalisé par un coach, membre de l'organisation ou autre compétiteur sera premièrement disqualificatrice, (DQTOUCH) et une vérification obligatoire de la vidéo pourra réviser la décision, uniquement concernant ce contact. Cette vérification peut être faite immédiatement après la présentation du carton, si le planning de la compétition le permet.

4.1.11 SUPPORTS FLOTTANTS

L'utilisation d'un support flottant personnel (frite, planche, ...) est autorisé dans toutes les disciplines, mais leur utilisation pour aider un compétiteur après l'émergence des voies aériennes entraînera une disqualification (DQOTHER). Le jury pourra interdire un dispositif flottant si celui-ci menace ou gêne le jugement, la sécurité ou l'enregistrement vidéo officiel.

4.1.12 DEBUT ET FIN DE PERFORMANCE

- 4.1.12.1 La performance d'un compétiteur est considérée comme démarrée une fois les voies aériennes immergées, et ce après le top officiel. Si les voies aériennes sont déjà immergées avant et pendant le TO, la performance sera considérée comme ayant démarrée en anticipation et sera pénalisée (EARLY), voir chapitre 10. Une immersion des voies aériennes par inadvertance liée à des facteurs externes (vagues) ne constitue pas un départ.
- 4.1.12.2 Pour les disciplines de piscine (STA-DYN-DYNB-DNF), le compétiteur a une fenêtre de 10 secondes pour démarrer sa performance sans pénalité. Une pénalité sera appliquée pour tout départ en dehors de la fenêtre. (Chapitre 10)



- 4.1.12.3 Le temps maximal pour démarrer la performance après le TO est de 30 secondes. Après, le compétiteur sera disqualifié. (DQ LATE START).
- 4.1.12.4 Une performance est considérée comme terminée une fois que les voies aériennes sont émergées.

4.1.13 PROTOCOLE DE SURFACE

L'apnéiste doit, quand il/elle refait surface, respecter complètement le Protocole de Surface. Le but de ce protocole de surface (SP) est de fournir une évaluation objective du niveau d'hypoxie de l'apnéiste. Un échec dans la réalisation du protocole, en suivant strictement les règles suivantes, entraînera une disqualification (DQSP).

4.1.13.1 Le protocole de surface consiste en la série de tâches suivantes :

1. Enlever TOUS les équipements faciaux (masque, lunettes et pince-nez).
2. Faire 1 signe OK clairement visible par le ou les juge(s).
3. Faire 1 signe OK verbal au juge en disant "I am OK" ou "I'm OK".

4.1.13.2 L'apnéiste doit réaliser ce protocole strictement dans l'ordre indiqué, dans les 15 secondes qui suivent l'émergence de ses voies aériennes. Le protocole commence lorsque l'apnéiste commence à enlever les équipements faciaux du visage avec sa (ses) main(s) Dans le cas où l'apnéiste ne porterait pas d'équipement facial, le protocole démarre lors du signe 'OK' visuel au juge

4.1.13.3 Une fois qu'un apnéiste a commencé la première étape du protocole de surface, il ne doit pas faire de gestes visuels ou verbaux, ni de mouvements additionnels avant d'avoir terminé la dernière partie de leur protocole. Avant le début et après la fin du SP, les apnéistes ne seront pas pénalisés pour des gestes additionnels, sous réserve qu'ils ne contreviennent pas à d'autres règles. Le SP est considéré comme terminé lorsque le compétiteur a donné le signe 'OK' verbal.

- 4.1.13.4 Les organisateurs et le jury ne doivent pas encourager ou aider l'apnéiste pour la réalisation du SP. Un seul coach nominatif est autorisé à donner des indications verbales et visuelles à l'apnéiste, sous réserve qu'elles n'interfèrent pas avec le jugement d'aucune façon que ce soit.
- 4.1.13.5 En complément de 4.1.13.3, AIDA autorise l'apnéiste à s'essuyer le visage une fois et /ou à enlever sa cagoule / son bonnet de bain sans être disqualifié. Cependant, si ces gestes sont répétés, ils entraîneront une disqualification (DQSP).
- 4.1.13.6 Un signe "OK" est considéré valide lorsque le bout du pouce et d'un autre doigt sont en contact. Un signe "OK" donné avec un tag ou un équipement facial entre le pouce et l'autre doigt est valide. N'importe quel doigt peut être utilisé pour être mis en contact avec le pouce, voir Appendice 1.
- 4.1.13.7 En référence à 4.1.13.1, Les doubles signes "OK" (deux mains), la répétition de signes "OK" après les avoir 'ouverts', ou l'immersion et l'émersion du signe "OK", ou la répétition du signe avec l'autre main sont considérés comme des doubles signes "OK" et entraînent la disqualification (DQSP). Des mouvements de la main en donnant le signe "OK" ne sont pas considérés comme des signes multiples et sont donc autorisés.
- 4.1.13.8 Pour tous les événements AIDA, le signe "OK" verbal décrit en 4.1.13.1 doit être donné en anglais.

4.1.14 VOIES AERIENNES

Suite à l'émersion, les voies aériennes doivent rester en dehors de l'eau jusqu'à ce que le jury ait rendu sa décision en montrant un carton à l'apnéiste. Si le nez ou la bouche touche la surface de l'eau lors de cette période, l'apnéiste sera disqualifié. (DQAIRWAYS), voir appendice 2.

4.1.15 COACH

Un coach est autorisé dans toutes les zones et peut guider l'apnéiste, mais il n'a pas le droit de s'immerger durant la performance, jusqu'à ce que celle-ci soit terminée. Toute immersion du coach désigné pendant cette période entraînera la disqualification de l'apnéiste (DQOTHER). Si un coach quitte la zone de compétition pendant la performance, il n'est pas autorisé à la regagner.

4.1.16 JUGEMENT

A la fin de chaque performance, le jury informe l'apnéiste de sa décision concernant la validité de la performance. Il utilisera des cartons colorés pour indiquer sa décision. Ce jugement direct prendra place entre 30 secondes et 1 minute après le retour à la surface. Ce jugement peut être modifié après revue des vidéos officielles, comme décrit dans le chapitre 12

4.1.16.1 La signification des cartons de couleurs est la suivante :

- BLANC — performance OK — tous les points sont attribués à la performance ;
- JAUNE — performance OK mais avec pénalités — voir chapitre 10 pour les calculs ;
- ROUGE — disqualification — 0 points attribués à la performance.

4.1.16.2 Dans le cas d'une performance jugée avec un carton ROUGE ou JAUNE, l'apnéiste a le droit d'être informé de la raison de ce jugement. Ceci peut être fait directement après la décision, si cela ne perturbe pas le déroulement de l'évènement. Sinon, cette information sera présentée à l'affichage des résultats, avant la période des protestations

4.1.16.3 En cas de doute, le bénéfice du doute va au compétiteur. (Si le jury n'est pas sûr de ce qui est arrivé)

4.1.17 EQUIPEMENT DE L'APNEISTE

4.1.17.1 LONGE DE SECURITE

Pour toutes les disciplines de profondeur, l'apnéiste doit avoir une longe de sécurité, pendant les échauffements et les performances. Cette longe doit être conçue selon les dispositions en 5.1.15. L'enlèvement de la longe pendant une performance, pour des raisons autres que de sécurité, entraînera

une pénalité (LANYARD) comme décrit dans le chapitre 10. Le profondimètre officiel doit être porté sur le poignet oppose à celui attaché à la longe, si cette dernière est portée au poignet.

4.1.17.2 COMBINAISON

L'apnéiste est libre de choisir sa combinaison pour toutes les disciplines, sauf pour le VWT. Pour le VWT, l'épaisseur de la combinaison ne peut dépasser 7mm (eau salée) ou 9mm (eau douce). Si la combinaison est en 2 parties, seule la partie comprise entre les aisselles et le bassin peut être couverte deux fois.

4.1.17.3 EQUIPEMENTS FACIAUX

Pour toutes les disciplines, l'apnéiste peut utiliser pince-nez, masque, lunettes, réducteurs de volumes. Il est autorisé d'introduire de l'eau dans le masque / les lunettes.

4.1.17.4 LESTS

Pour toutes les disciplines, l'apnéiste peut utiliser des plombs de ceinture, de poignet, de cheville et tout autre système de lestage, seulement s'ils disposent d'un dispositif d'ouverture rapide de sécurité. Pour les disciplines de profondeur, tous les lests doivent être portés à l'extérieur de la combinaison

4.1.17.5 PALMES ET MONOPALMES

Tout type de pagaies ou gants / chaussettes de natation sont interdits. Pour le DYN, DYNB, CWT, CWTB, VWT les apnéistes peuvent porter des palmes ou une monopalme.

(. . .)

4.1.19 SPECIFICATIONS DES PISCINES

AIDA demande les profondeurs minimales suivantes : 2

4.1.19.1 Apnée statique (STA)

- Compétitions internationales : minimum de profondeur 60cm
- Championnat du monde : minimum de profondeur 120cm

4.1.19.2 Apnée dynamique (DYN, DYNB, DNF)

- Longueur minimale : 25 yards (22.5m), les résultats sont mesurés en mètres.
- Compétitions internationales : minimum de profondeur 90cm
- Championnat du monde : minimum de profondeur 120cm

4.1.20 ZONES DE COMPETITION

Il existe 3 zones en situation de compétition : La zone d'échauffement, la zone de transition, la zone de performance. Un apnéiste ne peut pas accéder à la zone d'échauffement avant sont TOP officiel moins 45 minutes. Il ne peut pas accéder à la zone de transition ou de performance tant que l'apnéiste précédant s'y trouve encore.

4.1.21 ZONE D'ÉCHAUFFEMENT (DISCIPLINES DE PROFONDEUR)

Les dispositions suivantes s'appliquent concernant les zones d'échauffement, pour les compétitions de profondeur :

- Les cordes officielles et d'échauffement ne doivent pas être trop éloignées, mais une distance suffisante doit exister afin que les apnéistes à l'échauffement ne gênent pas les apnéistes sur les cordes officielles.
- Il ne peut y avoir plus d'un apnéiste à la fois en immersion sur une seule et même corde d'échauffement.
- Dans la zone d'échauffement, il est interdit de plonger en dehors d'une corde d'échauffement.
- Le nombre de cordes d'échauffement doit être suffisant afin de permettre à tous les apnéistes de réaliser leur programme de préparation.
- Toutes les cordes d'échauffement doivent être surveillées de façon adéquate par des apnéistes de sécurité fournis par l'organisateur.

4.1.22 POINTS DE PERFORMANCE

Chaque performance est convertie en points en suivant le barème suivant :

- Apnée statique : (STA), 1 seconde d'immersion = 0.2 points ;
- Apnée dynamique : (DYN-DYNB-DNF), 1 mètre de distance = 0.5 points ;
- Apnée en profondeur : (CWT-CWTB-CNF-FIM), 1 mètre de profondeur = 1.0 point.

4.1.22.1 Dans les disciplines de profondeur (CWT-CWTB-CNF-FIM), la performance est arrondie au mètre inférieur le plus proche. En apnée dynamique (DYN-DYNB-DNF), la performance est arrondie au 0,5 points le plus proche. En apnée statique, la performance est arrondie au 0,2 points le plus proche.

(. . .)

4.2.5 L'organisateur doit fournir des conditions similaires pour tous les compétiteurs. (A l'exception des facteurs incontrôlables comme le vent, le courant, les vagues...)

4.2.6 L'organisateur peut utiliser des ouvreurs pour préparer le staff et les juges pour l'évènement. Les résultats des ouvreurs ne peuvent pas être enregistrés dans la ranking list AIDA ou être éligibles au titre de records continentaux ou mondiaux.

4.2.7 PERTURBATIONS D'UN EVENEMENT

Toute action d'un compétiteur, membre du staff ou d'une équipe qui gêne un autre compétiteur et / ou influencent les performances d'un autre compétiteur peuvent mener à une pénalité prononcée par un membre du jury, et l'autorisation de refaire une performance pour le compétiteur perturbé. La nouvelle tentative aura lieu aussi tôt que possible, en prenant en compte la préparation du compétiteur, les conditions et la logistique de la compétition.

4.2.7.1 Le jury peut avertir, pénaliser ou disqualifier n'importe quel compétiteur ou membre d'une équipe, par exemple dans les cas suivants :

- Non-respects des présentes règles ;
- Non-respect ou interférence avec le jury, l'organisateur, un capitaine d'équipe, les autres compétiteurs, le public ou les médias ;
- Perturbation ou interférences avec la sécurité de l'évènement.

Trois avertissements mènent à une disqualification automatique (DQOTHER) de la personne pour l'intégralité de l'évènement et peut entraîner d'autres sanctions par AIDA.

4.2.8 VIDEOS OFFICIELLES

L'organisateur doit filmer les performances de tous les compétiteurs avec au moins une caméra. Les caractéristiques minimales des caméras sont données au chapitre 12.

4.2.9 DECOMPTE

Le décompte suivant est annoncé en anglaise (ou en français) par le speaker, et lorsque cela est possible par un système automatique. (AIDA countdown App).

Le compte à rebours officiel consiste en la série d'annonces suivantes :

- « 2 minutes avant le top officiel »
- « 1 minute 30 »
- « 1 minute »
- « 30 secondes »
- « 20 »
- « 10 »

• 5	• 4	• 3	• 2	• 1
-----	-----	-----	-----	-----

- « Top officiel »

• Plus 1	• 2	• 3	• 4	• 5	• 6	• 7	• 8	• 9	• 10
----------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

- « 20 »
- « 25 »

• 26	• 27	• 28	• 29	• 30
------	------	------	------	------

- « Départ annulé »

4.2.10 Les organisateurs, en consultation avec le chef du jury, déterminent les intervalles entre les tops officiels. AIDA recommande que chaque compétiteur puisse disposer d'au moins 3 minutes dans sa zone de performance avant son top officiel. Au minimum, le compétiteur doit avoir accès à la zone de performance avant les 2 minutes finales du décompte officiel décrit en 4.2.9.

4.2.11 Au moins un membre du jury est présent sur le lieu de la compétition dès le début des échauffements pour :

- S'assurer que la compétition suit les règles AIDA.
- Vérifier l'équipement des compétiteurs.
- Vérifier les performances des compétiteurs.
- Disqualifier un compétiteur qui ne respecte pas les règles ou si son comportement nuit au bon fonctionnement de l'organisation ou de la sécurité.
- Arrêter la compétition à tout moment si la sécurité des participants n'est pas garantie.
- Collecter les protestations remplies par les compétiteurs ou coaches.

4.2.12 La zone de compétition est uniquement accessible aux personnes suivantes : les compétiteurs, leur partenaire / coach (pour STA, CWT, CWTB, CNF, FIM), les juges (profondeur), les apnéistes de sécurité. Les caméras et photographes sont interdits en zone de performances. Cependant, ils sont autorisés dans des zones media spécifiques, (pour ne pas gêner les compétiteurs) avec la permission de l'organisateur, qui peut être retirée sans justification. Le jury a le droit de demander une modification des zones média.

4.2.13 Les encouragements sont autorisés, même si d'autres compétiteurs se préparent ou effectuent leur performance.

4.2.14 Un commentaire réalisé par le speaker peut être diffusé pendant tout l'évènement. Il peut annoncer les temps, distances, profondeurs réalisées par les compétiteurs à la fin de leur performance, ainsi que d'autres éléments. Pendant la période décrite en 4.2.9 (les 2 minutes finales), aucun commentaire n'est autorisé.

4.2.15 PAUSES

L'organisateur doit insérer des pauses dans le planning de la compétition. Ces pauses permettent par exemple de changer les batteries des caméras, replacer des tags, réhydrater et relayer l'équipe d'apnéistes de sécurité, donner la possibilité à des compétiteurs de repartir après une protestation. Il doit y avoir une pause au moins toutes les deux heures, d'une longueur suffisante pour assurer le fonctionnement optimal de la compétition.

(. . .)

5. Procédures de sécurité

(. . .)

5.2.2 INTERRUPTION ET REPRISE DE LA DESCENTE

Pour les disciplines de profondeur, l'apnéiste n'a pas le droit de se retourner vers le bas pour redescendre, une fois qu'ils ont effectué son premier virage. Une violation de cette règle entrainera une disqualification.

5.2.2.1 La reprise de la descente se définit par

(1) Visualisation sur le sonar (ou la caméra) d'une remontée suivie d'une redescente.

Ou

(2) Rester à la même profondeur pour 5 secondes ou plus puis descendre. Cela s'applique également pour les apnéistes qui descendent tête en bas et se tournent pour finir tête en haut pendant leur plongée

5.2.2.2 L'organisateur doit expliquer cette règle aux apnéistes avant le début de la compétition.

5.2.2.3 L'organisateur peut (sans que cela soit obligatoire) activer le contre-poids s'ils pensent que cela peut résoudre un problème de sécurité pour l'apnéiste sur la corde.

5.2.5 Syncopes

Pour protéger les athlètes des risques de blessures, AIDA International applique les dispositions suivantes pour un athlète qui a été victime d'une syncope.

5.2.5.1 Pour tout athlète qui subit une syncope pendant sa performance, un examen physique et neurologique (comme décrit en 5.2.5.4 et 5.2.5.5) est obligatoire et sera utilisé par le médecin ou le secouriste pour décider si l'athlète doit subir d'autres examens. Ces examens préliminaires doivent être réalisés immédiatement après que la syncope se soit produite.

5.2.5.2 Des évaluations médicales intermédiaires peuvent être effectuées n'importe quand, au choix du médecin ou du secouriste, pour surveiller l'état de santé de l'athlète et l'évolution des symptômes. Les résultats de ces évaluations doivent être pris en compte pour la décision d'autoriser l'athlète à replonger ou non.

5.2.5.3 Le médecin ou le secouriste de l'évènement assume la pleine autorité d'interdire à un athlète de poursuivre la compétition, s'il pense que cette interdiction est de nature à protéger la santé de l'athlète et sa sécurité. Si un athlète refuse d'être examiné par le médecin ou le secouriste, il ne sera pas autorisé à replonger lors de cet évènement et doit obtenir un certificat médical pour pouvoir participer à un nouvel évènement AIDA International.

5.2.5.4 L'examen neurologique rapide est un test de 5 minutes pour les apnéistes, préparé par le Dr. Juan Valdivia, qui est appliqué par un secouriste ou un médecin sur site, mais n'exclut ou ne remplace pas un examen neurologique complet qui pourrait être exercé par la suite, par un médecin qualifié.

5.2.5.5 L'examen physique consiste en un test cardiaque et un test pulmonaire, y compris un test de saturation en O₂ (SpO₂), de cadence ventilatoire, une auscultation, la mesure du rythme cardiaque et de la tension artérielle. Tout athlète ayant subi une syncope sévère ou extrêmement sévère (en référence à l'échelle en 5.2.5.8) doit être scrupuleusement examiné pour toute blessure liée à la pression, avec une attention spéciale sur les poumons et les oreilles.

5.2.5.6 Dans l'éventualité d'une restriction, comme une limitation de la performance annoncée ou une disqualification, il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription à la compétition.

5.2.5.7 Avant d'être autorisé à replonger dans la même compétition, l'athlète doit subir une surveillance de son état par le médecin ou secouriste de la compétition. Si des signes ou symptômes anormaux sont détectés dans l'état physique ou neurologique de l'athlète, il ne sera pas autorisé à replonger lors de cette compétition et devra obtenir un certificat médical pour pouvoir participer à un nouvel évènement AIDA International.

5.2.5.8 Pour toutes les performances, AIDA utilise cette échelle de référence après une syncope :

- **Syncope légère** : Syncope de surface et / ou temps de récupération < 10 secondes.

- **Syncope modérée** : Syncope sous l'eau (de 0 à -10m) et / ou temps de récupération compris entre 10 et 20 secondes.

- **Syncope sévère** : Syncope profonde (de -10 à -20m) et / ou temps de récupération compris entre 20 et 30 secondes OU toute syncope liée à un accident de décompression et/ou signes neurologiques.

- **Syncope extrêmement sévère** : Syncope très profonde (en dessous de -20m) et / ou temps de récupération > 30 secondes OU toute syncope liée à une détresse vitale immédiate. (Comme le saignement des poumons...)

5.2.5.9 Dans l'éventualité où un athlète subit une seconde syncope dans la même compétition, elle sera automatiquement considérée un cran au-dessus dans l'échelle de référence. Par exemple, une syncope modérée après une syncope légère sera considérée comme une syncope sévère en termes de conséquences (examen médical et déroulement du reste de la compétition). Une troisième syncope, de quelque sévérité, provoquera une interdiction de plonger pendant tout le reste de la compétition et nécessitera l'obtention d'un certificat médical pour pouvoir participer à un nouvel évènement AIDA International.

5.2.5.10 Pour toutes les performances, AIDA International applique les réactions suivantes après une syncope :

- **Syncope légère** : Pas de nouvelle plongée dans la même journée. Check-up médical le lendemain matin.

- **Syncope modérée** : Au moins une journée de repos (le jour qui suit la syncope), check-up médical 24h après la syncope, ainsi que le matin suivant avant de redémarrer la compétition. Tout signe ou symptôme anormal interdira toute plongée durant le reste de la compétition.

- **Syncope sévère ou extrêmement sévère** : Interdiction de toute plongée durant la compétition et suivi médical jusqu'à la fin de la compétition avec la recommandation d'un suivi extérieur avec le médecin traitant après la fin de la compétition.

6. Apnée statique

6.1 GENERAL

6.1.1 L'apnée statique se déroule dans une piscine ou une zone confinée d'un environnement naturel. Les éléments minimaux sont listés en 4.1.19.1. L'organisateur doit prévoir des supports additionnels pour les compétiteurs qui ne peuvent garder leurs voies aériennes au-dessus de la surface en se tenant debout.

6.1.2 La performance doit se dérouler en surface

6.1.3 Un juge AIDA et un chronométreur de l'organisation mesurent la durée de la tentative. Ils démarrent leur chronomètre lorsque le compétiteur immerge ses voies aériennes, quand le nez et la bouche sont sous l'eau, ou lorsque le tuba est lâché, si un tuba est utilisé. Ils arrêtent leur chronomètre lorsque le nez et / ou la bouche sortent de l'eau.

6.1.4 Pour calculer la performance retenue, on fait la moyenne des deux temps mesurés. Toutes les mesures sont arrondies à la seconde inférieure et les points sont calculés selon 4.1.22.

Exemple :

- Les temps mesurés sont 5'08"64 et 5'07"48. La moyenne est $(5'08"64 + 5'07"48)/2 = 5'08"06$
- La performance enregistrée sera 5'08 = 61.6 points.

6.1.5 Si la performance réalisée (RP) est inférieure à l'annonce (AP) une pénalité est appliquée. (Voir ch. 10)

6.1.6 Un partenaire est autorisé à vérifier et superviser l'échauffement et la performance d'un compétiteur. Ils peuvent l'aider dans les 3 zones officielles. Ce partenaire est autorisé à toucher le compétiteur tout au long de la performance et gérer les signaux de sécurité. Aussitôt que la performance est terminée, le partenaire n'est plus autorisé à toucher le compétiteur sans le disqualifier (4.1.10). Il est alors seulement autorisé à l'aider verbalement.

6.1.7 La sécurité principale de l'évènement est de la responsabilité de l'organisateur et un apnéiste de sécurité fourni par ce dernier doit être présent dans la zone de compétition durant l'intégralité de la performance du compétiteur.

6.1.8 Un tel apnéiste de sécurité ou le partenaire présent dans la zone de compétition est responsable de la vérification de l'état de conscience du compétiteur, en le touchant suivant un geste prédéfini. Le compétiteur répond à la sollicitation en faisant un geste prédéfini. La procédure suivante sera utilisée :

- Dans le cas d'un apnéiste de sécurité fourni par l'organisation, un check toutes les 30 secondes en commençant 1 minute avant la performance annoncée, puis un check toutes les 15 secondes.
- Dans le cas d'un partenaire, le nombre et la période des checks est libre. (L'absence de check est permise)

6.1.9 Si un compétiteur ne répond pas à la sollicitation avec le geste prédéfini, le juge demandera immédiatement un nouveau signal. En l'absence de réponse ou en cas de réponse incorrecte, le juge demandera à l'apnéiste de sécurité ou au partenaire de sortir le compétiteur de l'eau / terminer la performance. Le juge peut demander à tout moment que le partenaire ou l'apnéiste de sécurité ajoute des checks de sécurité, si il

apparaît au-delà d'un doute raisonnable que l'apnéiste peut avoir besoin d'assistance. Si cela se produit, il n'y aura pas de nouveau départ accordé au compétiteur, ni de protestation possible sur ce point.

6.2 CHAMPIONNATS DU MONDE

6.2.1 Le jour avant les qualifications ou finales, pas plus tard que 4 heures avant le comité d'épreuve, chaque capitaine et / ou compétiteur doit déposer la performance annoncée auprès du staff AIDA ou du jury.

6.2.2 L'intervalle entre les départs doit être au moins de 14 minutes.

6.3 RECORD DU MONDE EN COMPETITION

6.3.1 Dans le cas d'une performance qui égale ou dépasse le record actuel, voir les exigences en 4.4.

6.3.2 Un record sera considéré battu si le temps réalisé est plus grand d'au moins une seconde que le record actuel. Dans le cas d'une performance qui égale le record actuel, les compétiteurs partagent le record.

6.4 TENTATIVE DE RECORD DU MONDE

6.4.1 Un juge doit superviser le compétiteur à tout instant à partir de 60 minutes avant le départ de la performance.

6.4.2 Les deux juges AIDA désignés chronomètrent la tentative.

6.4.3 Un record sera considéré comme battu si le temps réalisé est plus grand d'au moins une seconde que le record actuel. Dans le cas d'une performance qui égale le record actuel, les compétiteurs partagent le record.

7. Apnée Dynamique (DYN – DYNB - DNF)

7.1 GENERAL

7.1.1 L'apnée dynamique se déroule dans une piscine. Les exigences sont listées en 4.1.19.2.

7.1.2 Toutes les performances sont mesurées en mètres.

7.1.3 Le compétiteur peut utiliser des mouvements de brasses (bras) dans toutes les disciplines. Tout moyen de propulsion autre que les palmes (en DYN, DYNB), ou monopalmes (en DYN) sont interdits.

7.1.4 En DYNB, le compétiteur n'a pas le droit de réaliser d'ondulations pour se propulser. Onduler en DYNB provoquera une disqualification. (DQOTHER).

7.1.5 En DYN, bipalmes et monopalmes sont autorisées. Il n'est pas possible de réaliser un record en DYN sans utiliser de palmes ni de monopalme.

7.1.6 Le compétiteur doit être dans l'eau avant l'immersion. Les départs plongés ou sautés, ou toute forme de départ propulsés depuis un support sont interdits.

7.1.7 Le compétiteur doit se voir proposer un moyen de tenir debout, avec les voies aériennes hors de l'eau, avant le départ.

7.1.8 Les voies aériennes du compétiteur doit être immergées à maximum 1.5 mètres du mur de départ, sinon le compétiteur sera disqualifié. (DQOTHER).

7.1.9 Le compétiteur doit être en contact avec une partie du corps ou de l'équipement (ex : palmes) à au moins un moment du geste de départ (à partir de l'immersion des voies aériennes), avant ou après qu'il ne quitte le mur, sinon une pénalité s'appliquera (voir chapitre 10).

7.1.10 Toute aide à la propulsion, (dans la direction du mouvement) autre que les mouvements de nage ou les poussées aux murs pendant les départs et virages provoqueront une pénalité, comme décrit au chapitre 10. (PULL)

7.1.11 Une partie du corps ou de l'équipement doit toucher le mur à chaque virage, faute de quoi une pénalité sera appliquée (TURN) voir chapitre 10. Si le compétiteur tourne à plus d'un mètre du mur sans le toucher, ce dernier sera disqualifié. (DQOTHER)

7.1.12 Un partenaire est autorisé à vérifier et superviser l'échauffement et la performance d'un compétiteur. Il peut l'aider dans les 3 zones officielles. Aussitôt que la performance est terminée, le partenaire n'est plus autorisé à toucher le compétiteur sans le disqualifier (4.1.10). Il est alors seulement autorisé à l'aider verbalement.

7.1.13 La performance réalisée (RP) est déterminée par la sortie des voies aériennes, sauf dans le cas décrit en 7.1.14. Pour déterminer la performance retenue, la mesure est arrondie au mètre inférieur et les points sont calculés suivant 4.1.22.

Exemple :

- La performance mesurée est de 172.9m
- La performance enregistrée sera de $172 \times 0.5 = 86$ points

7.1.14 Si le compétiteur remonte le long du mur de la piscine, il doit toucher le mur avant l'émergence de ses voies aériennes, pour enregistrer la distance mesurée au niveau du mur.

7.1.15 Le compétiteur doit ressortir dans sa propre zone de performance. Le compétiteur peut sortir de sa zone de performances, si il ne gêne pas les autres compétiteurs ou l'organisation. Gêner ou déranger un autre compétiteur ou l'absence de retour dans sa zone de compétition avant l'émersion de ses voies aériennes provoquera la disqualification (DQOTHER).

7.1.16 Le compétiteur ne doit pas nager une longueur complète à la surface. La violation de cette règle entraîne une disqualification. (DQOTHER).

NOTE AIDA France : 1 longueur = à partir de 5 m en partant d'un mur.

7.1.17 Tout mouvement de propulsion à la surface (crawl, papillon...) entraîne une disqualification.

7.1.18 Si la performance réalisée (RP) est inférieure à la performance annoncée (AP), une pénalité est appliquée (UNDER AP) suivant le chapitre 10.

7.2 Compétitions internationales

7.2.1 Mélange des disciplines

AIDA autorise dans certains cas, un mélange des disciplines (DNF, DYNB, DYN) dans la même compétition :

- Si la compétition est annoncée avec une discipline unique, le mélange n'est pas permis.
- Si la compétition est annoncée avec des disciplines multiples, le mélange est autorisé et des listes de résultats seront séparées pour le DYN, DYNB et le DNF.
- Dans le cas d'une compétition avec une discipline unique, un compétiteur peut réaliser une performance sans palmes en DYN ou DYNB, dans le résultat sera enregistré en tant que DYN ou DYNB.

7.3 Championnats du monde

7.3.1 Pour un championnat du monde, 7.2.1 ne s'applique pas.

7.3.2 Le jour avant les qualifications ou finales, pas plus tard que 4 heures avant le comité d'épreuve, chaque capitaine et / ou compétiteur doit déposer la performance annoncée auprès du staff AIDA ou du jury.

7.3.3 L'intervalle entre les départs doit être au moins de 10 minutes.

7.4 Records du monde en compétitions

6.3.1 Dans le cas d'une performance qui égale ou dépasse le record actuel, voir les exigences en 4.4.

6.3.2 Un record sera considéré battu si la distance réalisée est plus grande d'au moins un mètre que le record actuel. Dans le cas d'une performance qui égale le record actuel, les compétiteurs partagent le record.

7.5 Tentatives de records du monde

7.5.1 Le compétiteur est libre de choisir sa période d'échauffement. Un juge doit superviser le compétiteur à tout instant à partir de 60 minutes avant le départ de la performance.

7.5.2 Les deux juges AIDA désignés jugent la tentative.

7.5.3 Un record sera considéré comme battu si la distance réalisée est au moins un mètre supérieur au record actuel. Dans le cas d'une performance qui égale le record actuel, les compétiteurs partagent le record.

8. DISCIPLINES DE PROFONDEUR (CWT-CWTB-CNF-FIM)

8.1 GENERAL

- 8.1.1** L'évènement se tient en eau douce ou salée.
- 8.1.2** L'organisateur doit fournir un point de repos ou un support flottant de taille suffisante pendant la phase de préparation, pour les athlètes désirant s'échauffer à sec.
- 8.1.3** Le jury note la présence des lests utilisés par les apnéistes. Le jury vérifie qu'aucun changement de lestage n'a eu lieu au moment de la sortie de l'apnéiste. Si un tel changement s'est produit, il sera disqualifié (DQOTHER).
- 8.1.4** En poids constant avec bi-palmes, les compétiteurs n'ont pas le droit d'utiliser les ondulations pour se propulser. Utiliser une ondulation pour se propulser entraînera une disqualification (DQOTHER).
- 8.1.5** GRAB AND PULL (Saisir & Tirer)
Pour le CWT, CWTB et le CNF, l'apnéiste doit descendre et remonter en nageant et n'a pas le droit de saisir ou de tirer sur la corde pendant toute la performance, excepté dans les situations décrites en 8.1.5.1 et 8.1.5.2. Pour le FIM, l'apnéiste doit descendre en se tractant ou en nageant, les dispositions 8.1.5.1 et 8.1.5.2 ne s'appliquent pas.
- 8.1.5.1** Pendant l'immersion d'un apnéiste, ce dernier est autorisé à saisir ou tirer la corde UNE FOIS au moment du départ, et saisir ou tirer la corde dans la zone de virage de 2M au-dessus de la bottom-plate, sans risque de pénalité/disqualification. (Appendice 3) Toute saisie de la corde en dehors de ces exceptions occasionnera une pénalité (GRAB). (Voir chapitre 10) Toute traction sur la corde en dehors de ces exceptions occasionnera une disqualification. (DQPULL) Dans le cas d'un virage anticipé, l'apnéiste est autorisé à saisir et/ou tirer a corde UNE FOIS pour réaliser son demi-tour. La zone de virage de 2m sera clairement visible, en suivant les recommandations de 4.1.18.4 & 4.1.18.5 .
- 8.1.5.2** L'apnéiste peut utiliser la corde comme guide durant sa descente. Cependant, la corde est utilisée comme support, une pénalité (GRAB) sera appliquée. L'apnéiste peut donc être en contact avec la corde avec son corps. Utiliser la corder comme moyen de freinage ou d'arrêt n'est pas autorisé et entraînera une pénalité (GRAB). Ex : tourner le mousqueton contre la corde, ou freiner à la main, voir Appendice 4.
- 8.1.6** L'apnéiste doit être dans l'eau avant l'immersion. Les plongeurs, départs sautés ou autres formes de départ depuis un support sont interdits.
- 8.1.7** L'apnéiste doit rapporter un tag à la surface et le donner à un membre du jury. Dans ce cas, l'apnéiste sera gratifié du nombre de points égal à son annonce. Si un apnéiste ne peut fournir le tag au jury, une pénalité (TAG ou RP<AP - TAG) sera appliquée. (Voir Chapitre 10) Dans ce cas, les profondimètres officiels seront utilisés pour déterminer la performance réalisée. Toutes les mesures sont arrondies au mètre inférieur le plus proche. (Voir 4.1.22)
- 8.1.8** Après chaque performance, que le tag soit rapporté ou non, la profondeur réalisée doit être vérifiée sur les profondimètres officiels et comparé à l'annonce. Dans le cas d'un écart entre annonce et lecture des profondimètres, AIDA appliquera le principe suivant :
- Si le profondimètre indique une profondeur plus importante que l'annonce, le résultat enregistré sera cette annonce. (RP = AP) S'il apparait de façon évidente que le disque de fond est trop profond, l'organisateur doit corriger la profondeur aussi vite que possible pendant la compétition.

- Si le profondimètre indique une profondeur moins importante que l'annonce, une pénalité est appliquée sauf si le tag est rapport au jury. S'il apparait de façon évidente que le disque de fond n'est pas assez profond, l'organisateur doit corriger la profondeur aussi vite que possible pendant la compétition.

10. PENALITES

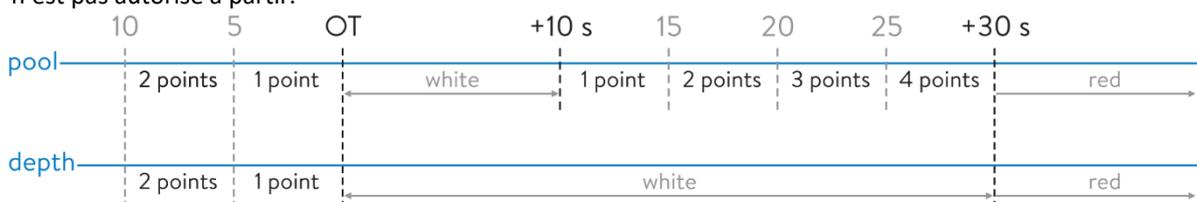
- 10.1** Les erreurs mentionnées dans ce chapitre ne provoquent pas de disqualification, mais des points de pénalités sont appliqués sur les performances concernées. Les scores négatifs ne sont pas possibles pour les performances AIDA.
- 10.2** Aucun résultat avec pénalité ne peut être enregistré comme record du monde ou continental.

10.3 EARLY START (Départ anticipé)

Si l'apnéiste démarre sa performance avant le top officiel (OT), une pénalité de 1 POINT par tranches de 5 secondes entamées est appliquée. (EARLY START).

10.4 LATE START (Départ en retard)

Si l'apnéiste démarre sa performance après les 10 secondes autorisées pour les disciplines de piscine, (STA-DYN-DYNB-DNF), une pénalité de 1 POINT par tranches de 5 secondes entamées est appliquée, jusqu'à 30 secondes après le top officiel. (LATE START). Après 30 secondes, l'apnéiste est disqualifié (DQ LATE START) et n'est pas autorisé à partir.



10.5 RP < AP (Performance inférieur à annonce)

La pénalité suivante (UNDER AP) s'applique pour des performances réalisées inférieures aux performances annoncées.

- 10.5.1** Pour le statique (STA), si la performance est inférieure à l'annonce, une pénalité de 0.2 POINTS par secondes est appliquée. Exemple :
- Annonce : 5'35" Réalisée : 5'04"
 - Différence : 31", pénalité : $31 \times 0.2 = 6.2$ points
 - Points enregistrés pour les résultats : $60.8 - 6.2 = 54.6$ points.
- 10.5.2** Pour le dynamique (DYN-DYNB-DNF), si la performance est inférieure à l'annonce, une pénalité de 0.5 POINTS par mètres est appliquée. Exemple :
- Annonce : 100 m Réalisée : 89 m
 - Différence : 11 m, pénalité : $11 \times 0.5 = 5.5$ points
 - Points enregistrés pour les résultats : $44.5 - 5.5 = 39$ points.
- 10.5.3** Pour les disciplines de profondeur (CWT-CWTB-CNF-FIM), si le profondimètre indique une profondeur inférieure à l'annonce, une pénalité de 1 POINT par mètre est appliquée, sauf si le tag a été rapporté et fourni au jury.
- Exemple :
- Annonce : 50 m
 - Réalisée (profondimètre) 46.5 m, retenue 46m.
 - Différence : 4 m

- Pénalité RP<AP : $4 \times 1 = 4$ points
- Pénalité pour absence de tag : 1 point
- Points enregistrés pour les résultats : $46 - 4 - 1 = 41$ points.

- 10.6** Pour le dynamique (DYN-DYNB-DNF), si aucune partie de l'apnéiste ou de son équipement (ex : palmes, monopalme) ne touche le mur Durant un départ ou un virage, une pénalité de 5 POINTS par occurrence sera appliquée (TURN). Si l'apnéiste tourne à plus d'un mètre du mur lors d'un virage, il sera disqualifié. (DQOTHER).
- 10.7** Pour le dynamique (DYN-DYNB-DNF), si l'apnéiste tire ou se propulse grâce à un support (mur, ligne d'eau, sol, échelle, ...) avant la sortie des voies aériennes, une pénalité de 5 POINTS (PULL) sera appliquée. Cette pénalité ne s'applique par lors de la tenue ou de la traction du bord du bassin ou d'une ligne d'eau à la sortie.
- 10.8** Pour la profondeur (CWT-CWTB-CNF-FIM), si l'apnéiste enlève sa longe de sécurité pendant la performance, autrement que pour une raison de sécurité, une pénalité de 10 POINTS sera appliquée (LANYARD).
- 10.9** Pour la profondeur (CWT-CWTB-CNF-FIM), si l'apnéiste ne peut pas fournir de tag au jury, une pénalité de 1 POINT (TAG) sera appliquée.
- 10.10** Pour la profondeur (CWT-CWTB-CNF-FIM), si l'apnéiste tient la corde (excepté dans les conditions explicitées en 8.1.5) pendant la performance, une pénalité de 5 POINTS par occurrence sera appliquée (GRAB).

11. PROCEDURE DE RECLAMATION

11.1 Un capitaine d'équipe ou si l'équipe n'a pas de capitaine l'athlète lui-même, peut déposer une contestation auprès d'un membre du jury au maximum 15 minutes après l'incident sujet de la contestation ou au maximum 15 minutes après l'affichage des résultats.

11.2 Si le jury a connaissance d'une violation de ce règlement sous l'eau, que ce soit par l'intermédiaire d'un apnéiste de sécurité ou de la caméra de fond, ou de la caméra suiveuse (Diveye), il devra soit informer directement l'athlète et/ou son capitaine d'équipe de la pénalité applicable ou de sa disqualification, soit inclure cette pénalité/disqualification dans les résultats officiels au moment de leur affichage.

11.3 PROCEDURE

En cas de contestation, le jury se réunit pour décider si l'athlète doit être pénalisé, disqualifié ou non, en procédant comme suit :

11.3.1 Dans la salle du jury, toutes les contestations sont tout d'abord enregistrées. Elles sont examinées une à une. La durée maximale pour délibérer au sujet d'une contestation est d'une heure. Autrement, le jugement initial persiste.

11.3.2 Pour chaque contestation, le jury regarde d'abord la vidéo. Le jury peut accepter des vidéos d'autres caméras que les officielles. Si nécessaire les images sont visionnées plusieurs fois et/ou au ralenti.

11.3.3 Le juge (les juges) concerné fait un résumé des faits et les raisons qui l'ont amené à prendre sa décision.

11.3.4 L'athlète concerné et son partenaire sont invités dans la salle des contestations et autorisés à regarder la vidéo officielle autant de fois qu'ils le souhaitent et à exprimer leurs commentaires, après quoi ils quittent la pièce.

11.3.5 L'athlète doit être entendu; si nécessaire, le jury entendra également les plongeurs en charge de la sécurité des athlètes et de la surveillance des descentes et remontées.

11.3.6 Le jury pourra discuter de la contestation, sous réserve des possibles restrictions de discussion imposées par le Président du jury (ex : limiter l'intervention de chaque juge à une minute) ; le jury procède alors au vote par bulletin secret pour chaque contestation.

11.4 En cas de doute, le bénéfice doit être donné à l'athlète (c'est à dire, en cas d'incertitude sur ce qui s'est passé, le bénéfice du doute va à l'athlète). Si c'est le cas, le jury décide quelle est la performance à prendre en considération.

11.5 Le jury répond aux contestations après la journée de compétition et au plus tard durant le comité d'épreuve.

11.6 Toute contestation doit être accompagnée d'une somme de 50 euros ou l'équivalent en monnaie locale. Cette somme est remboursée à l'athlète si la décision du jury est en faveur de l'athlète. Si le jury prend une décision en défaveur de l'athlète (c'est à dire si la contestation n'est pas acceptée), l'argent sera donné à l'organisateur de la compétition ; toutefois, lors de championnats du monde AIDA ou lors d'une tentative de record du monde, l'argent sera donné à AIDA International.

11.7 Lors de championnats du monde AIDA, tout juge de la même nationalité qu'un athlète déposant une contestation devra se récuser lui-même/elle-même de cette contestation (c'est à dire qu'il ne devra pas être présent dans la pièce où se dérouleront les discussions concernant cette contestation, et ne devra pas prendre part au vote du jury concernant cette contestation).

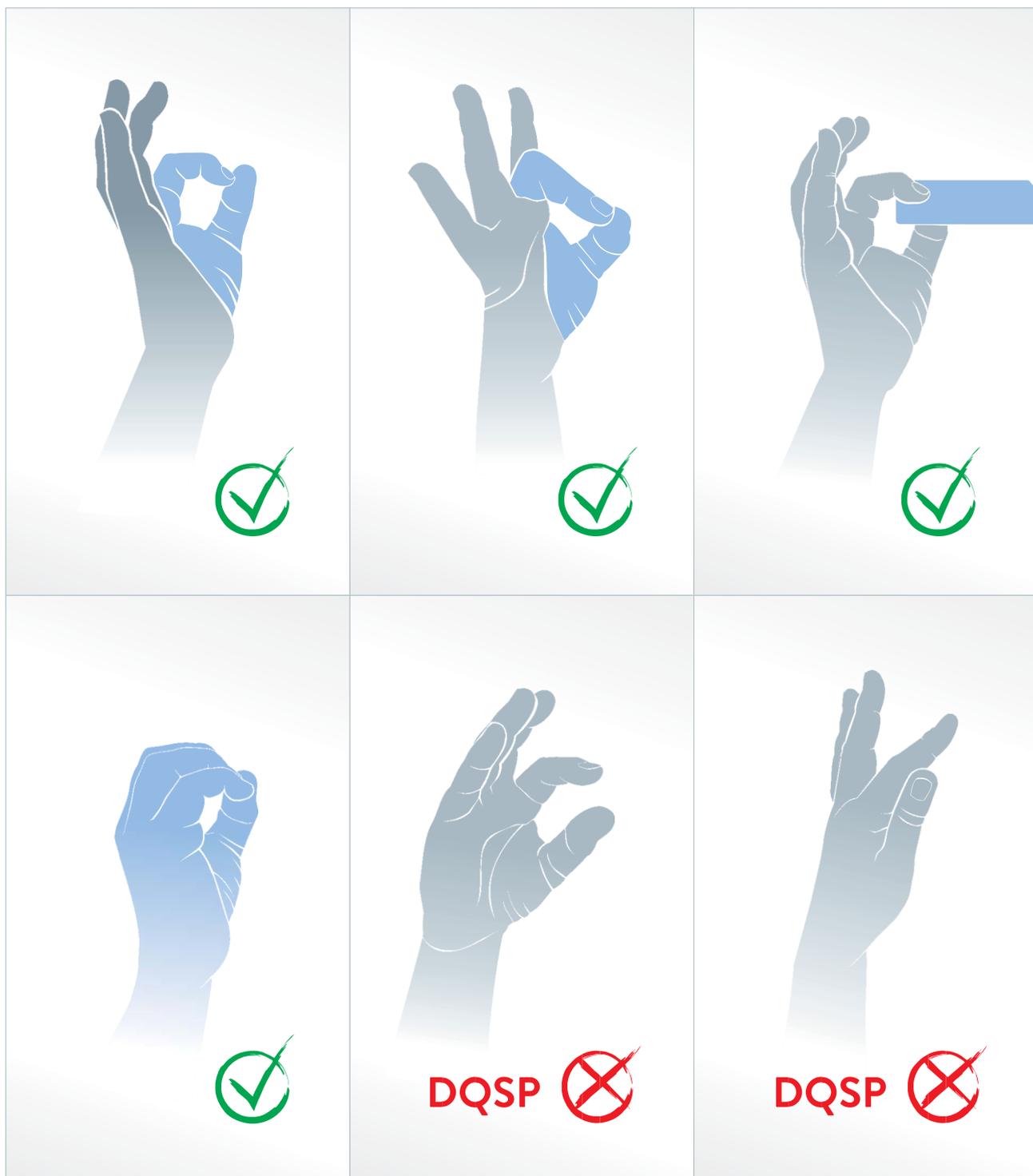
12.8 Pour toute décision du jury, en cas d'égalité des voix (par exemple en cas d'abstention d'un juge entraînant un nombre pair de jurés), la voix du Président du jury (s'il participe à la discussion concernant cette contestation), ou le cas échéant celle du Vice-Président du jury (si le Président ne participe pas), comptera double pour éviter l'égalité.

12.9 Les contestations déposées au sujet d'une performance réalisée durant une finale ne peuvent en aucun cas donner lieu à un nouveau départ.

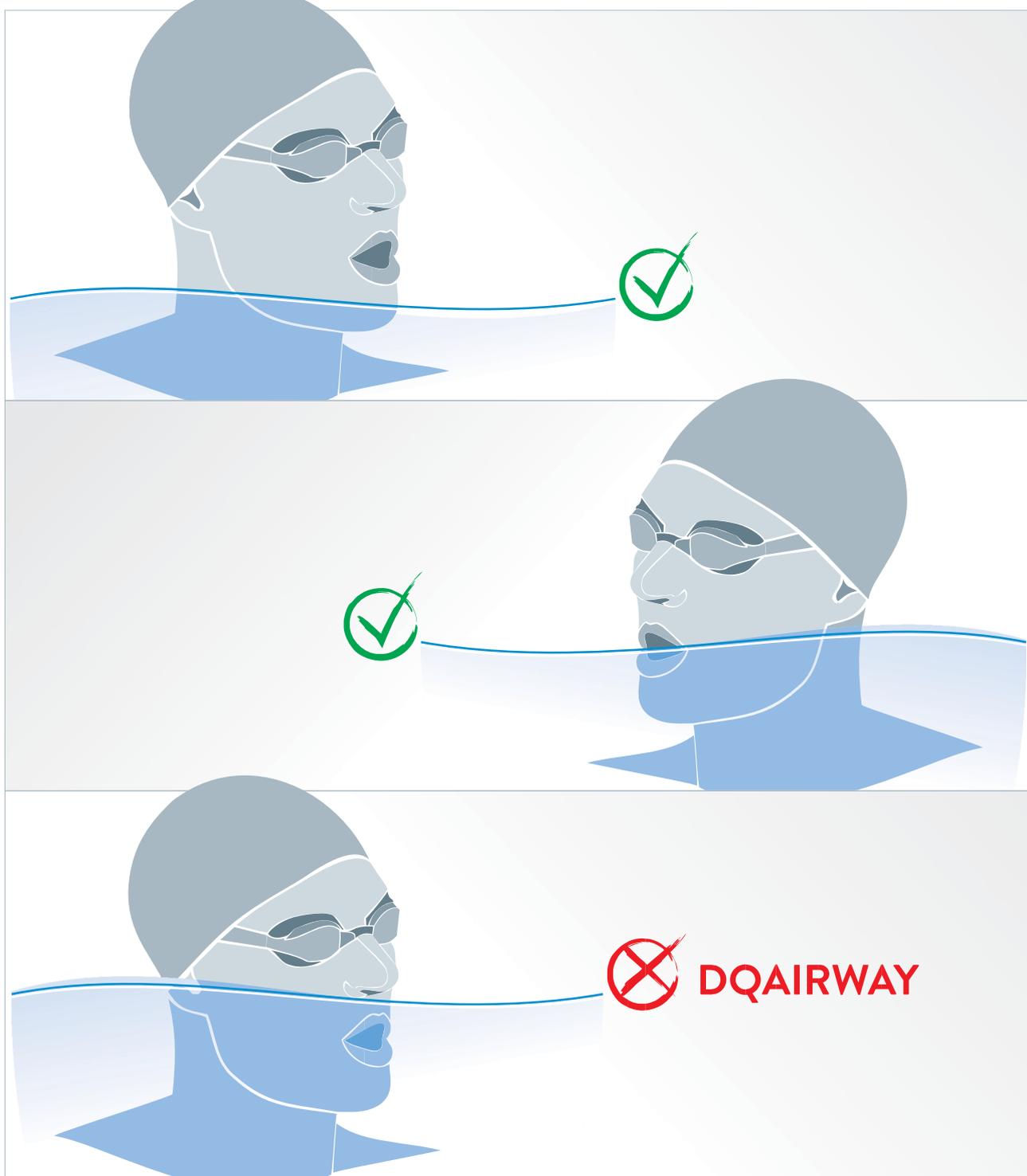
12.10 L'athlète peut contester les circonstances de sa performance, notamment s'il a été gêné par un plongeur de sécurité ou en cas de faute de l'organisation en relation directe avec sa performance. Cette contestation doit être formulée **directement** auprès du juge à la fin de sa performance, rendant possible l'acceptation d'un nouveau départ si la contestation se trouve être fondée (note : Ceci est particulièrement important pour les épreuves en profondeur).

12.11 Chaque contestation ne doit concerner qu'une seule question : par exemple un athlète pénalisé pour une saisie de câble interdite et un défaut de protocole de surface devra déposer deux contestations s'il veut contester les deux pénalités. Des questions séparées devront être enregistrées sur des formulaires de contestation différents, et devront être traitées comme des contestations séparées.

Annexe 1 – Signe “OK”

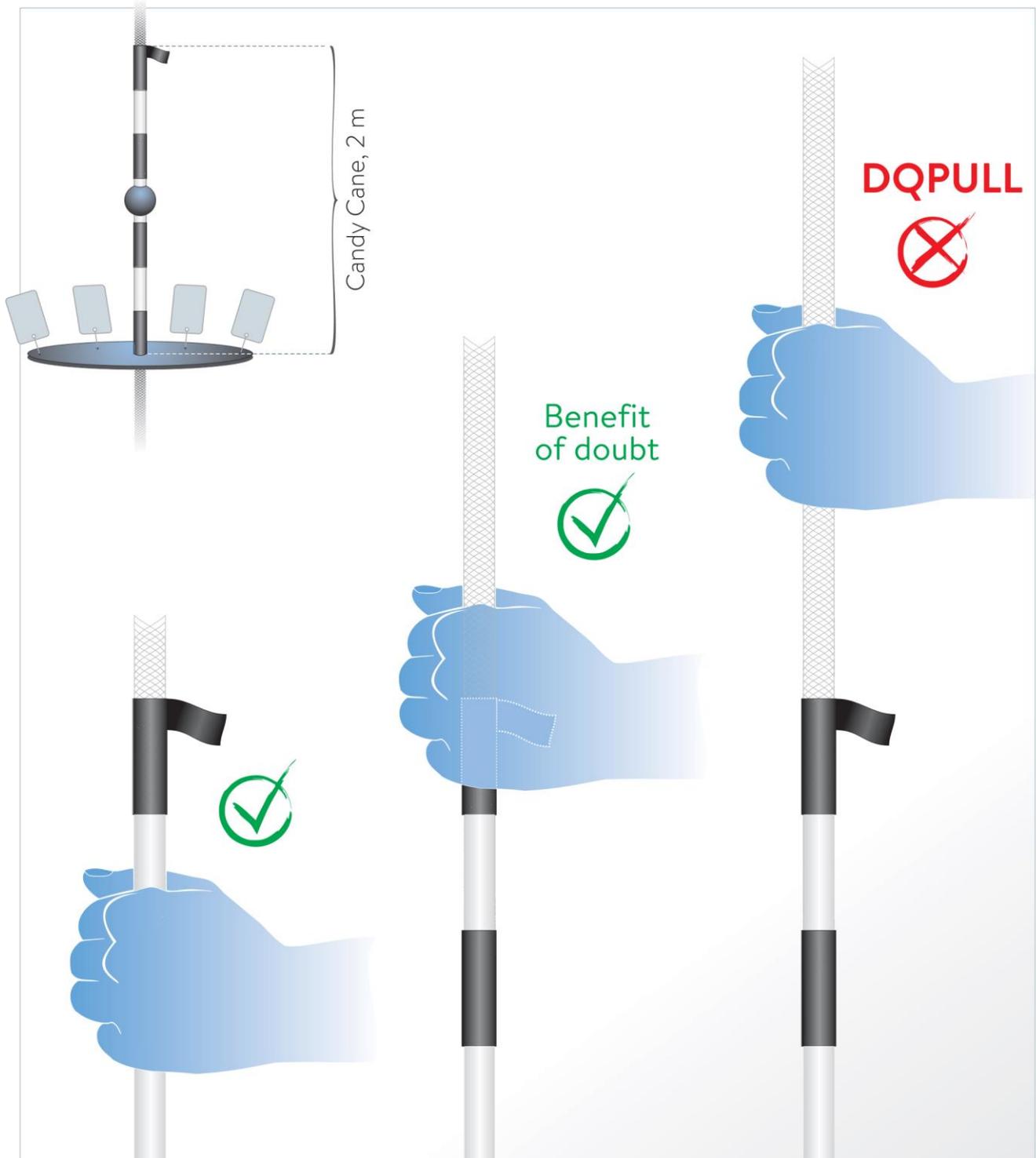


Annexe 2 – Voies aériennes



Annexe 3 – Traction

PULL



Annexe 4 – Saisir

GRAB



Annexe 5 – Direction du signe « OK »

OK-SIGNAL DIRECTION

